

Règlement des foulées du roc

Art 1 : Les joggers Louvignéens organisent, les foulées du roc le samedi 6 décembre 2025. Cette nouvelle édition verra les départs et arrivées sur le même site, le complexe Yves Dérioux de Louvigné du Désert (35)

Art 2 : Le départ d'une boucle de 5 KM sera donné à 14h, course ouverte à partir de la catégorie minime (né en 2012 et avant)

Art 3 : Le départ d'une boucle de 10km sera donné à 15h, course ouverte à partir de la catégorie cadet (né en 2010 et avant)

Art 4 : Les courses enfants se dérouleront autour du site de départ : inscription de 2€
12h30 éveil athlétique ; enfants nés entre 2017 et 2021 (650m)
12h45 poussins ; enfants nés entre 2015 et 2016 (950m)
13h benjamins ; enfants nés entre 2013 et 2014 (1300m)
Inscriptions enfants possibles sur place.

Art 5 : Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA sur présentation de leur licence et aux non licenciés sur présentation de leur **PPS** (Parcours Prévention Santé à télécharger via : <https://pps.athle.fr>)

Les mineurs doivent fournir à l'organisation un [Questionnaire de Santé pour les mineurs](#), complété avec l'aide des parents, et attestant de l'absence de gêne physique lors d'une pratique physique.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs

Ces justificatifs devront être en cours de validité à la date de la manifestation.

Art 6 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 7 : L'association des joggers Louvignéens a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AXA ASSURANCES, il incombe aux coureurs de s'assurer individuellement.
L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant,

Art 8 : Un service médical sera assuré, sur le site de départ/ arrivée ainsi que sur les parcours.

Art 9 : Pour une bonne organisation, les inscriptions papiers devront être retournées au plus tard le mercredi 26 novembre 2025, cachet de la poste faisant foi, l'engagement est de 12€, participation à l'ordre des joggers Louvignéens, adressée à Joggers Louvignéens, 20 rue du Domaine, 35420 LOUVIGNE DU DESERT

Art 10 : Les inscriptions internet seront ouvertes jusqu'au mardi 2 décembre 2025 à 22h dans la limite des places disponibles, si le nombre de participants est atteint avant cette date, une liste d'attente sera alors mise en place sur le site de Nextrun.
Engagement de 12€ + commission NEXTRUN ,

Art 11 : Aucune demande d'inscription sera prise sur place (pour les courses de 5 et 10kms), le jour de la course.

Art 12 : La remise des dossards se fera sur le lieux de départ, au complexe Yves Dérieux, square de Trendenburg à Louvigné du Désert , à partir de 11h30, prévoir une pièce d'identité.
Il sera également possible de retirer son dossard dès le vendredi 5 décembre, à la mairie de Louvigné du Désert de 9h à 18 h

Art 13 : Les courses sont limitées à 500 coureurs sur le 5 km et 1000 sur le 10km, un lot à chaque participant.

Art 14 : Les récompenses seront remises à la salle Yves Dérieux et les classements affichés respecteront la réglementation FFA.

Les trois premières et premiers des classements scratch du 5 et 10 km seront récompensés ainsi que Les premières et premiers de chaque catégorie, pas de cumul de podium.

Un tirage au sort permettra de récompenser d'autres coureurs, la présence physique est obligatoire pour retirer son lot.

Art 15 : Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images sur lesquels ils pourraient apparaître.

Art 16 : Une conciergerie sera à la disposition des coureurs pour déposer leurs affaires personnelles avant le départ des courses, prévoir un sac à dos.

INSCRIPTIONS et INFORMATIONS :

www.nextrun.fr clôture des inscriptions le mardi 2 décembre à 22h (voir article 9)

Par courrier : Joggers Louvignéens, 20 rue du Domaine , 35420 Louvigné du Désert, par retour de courrier au plus tard le mercredi 26 novembre 2025 (voir article 8)

Renseignements : Mr LEBANSAIS Rémy au 06 84 70 82 58,
par mail : joggerslouvigneens@gmail.com

La participation aux foulées du roc implique l'acceptation pleine et entière du règlement consultable sur les sites internet : www.nextrun.fr ou www.lmouvignedudésert.org ainsi que les règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement.